



Venez célébrer avec nous, le dimanche 23 juin en plein coeur de la municipalité au **PARC SACRÉ-COEUR** de Saint-Barnabé. Le souper vous sera offert gratuitement, et pour bien organiser le tout, **il est important de s'inscrire rapidement** (voir formulaire à la page 5).

UN MONDE DE TRADITIONS

CONSEIL Municipal

En tout temps vous êtes invités à assister aux séances du conseil municipal.

Ces rencontres mensuelles se déroulent au 70, rue Duguay à Saint-Barnabé.

Prochaines rencontres :

MARDI 2 juillet à 19 h 30

et

LUNDI 12 août à 19 h 30.

AVIS de travaux

Vendredi 14 juin 2019 - Inspection d'un pont

Avenue de St-Thomas-de-Caxton
14 juin 2019 de 9 h 30 à 11 h 30.

FERMETURE COMPLÈTE du pont
situé au-dessus de la rivière
Yamachiche.

DÉTOUR de 25 km par l'avenue
de Saint-Thomas-de-Caxton, le
chemin de Saint-Thomas, le 4^e

rang, le chemin/route des Dalles
et le rang de la Grande-Rivière.

Consultez Québec 511 en tout
temps pour plus d'informations.

*Ces travaux pourraient être reportés en
raison des conditions climatiques ou de
contraintes opérationnelles.*



PRUDENCE SUR NOS ROUTES CET ÉTÉ

On pense à tout l'monde !

CYCLISTES, PIÉTONS, ETC.

HORAIRE RÉGULIER

MARDI 19 h à 20 h

MERCREDI 13 h à 16 h

MERCREDI 19 h à 20 h

HORAIRE ESTIVAL

(pour juillet et août seulement)

MERCREDI 18 h 30 à 20 h

Fermée semaine du 24 juin

Fermée semaine du 1^{er} juillet

Ainsi qu'aux 2 semaines de la construction

*Retour à l'horaire régulier
dès le mardi 3 septembre.*

Tél.: 819 264-2085 poste 4



RETOUR : Vous pouvez retourner vos livres en les déposant à la réception de la municipalité aux heures d'ouverture de celle-ci !



ACTIVITÉ SPÉCIALE samedi 15 juin à 14 h



Refuge Cécropia

Venez rencontrer GRATUITEMENT Maxime Descôteaux et quelques petites bêtes et/ou oiseaux de proie du **Refuge CÉCROPIA** de St-Alexis-des-Monts.

C'est à la **bibliothèque de St-Barnabé** dès 14 h, que vous pourrez voir et en apprendre plus sur les petits animaux qui nous entourent. Le **Refuge CÉCROPIA** est un refuge pour animaux sauvages et ne bénéficie d'aucune subventions gouvernementales il y aura donc une boîte pour les dons volontaires lors de cette activité.

Vous devez vous inscrire
pour nous permettre de bien vous accueillir.

Par téléphone :
819 264-2085 poste 4.

En personne :
aux heures d'ouverture
de la bibliothèque.

Une belle activité à faire en famille !

FADOQ St-Barnabé



Merci à tous nos membres d'avoir participé aux activités.

Passez un bel été et au plaisir de vous revoir à l'automne !



FÉLICITATIONS de la part du conseil municipal

Le 17 avril dernier se tenait la 6^{ième} édition du **Gala Gens de Terre et de Saveurs** organisé par la Fédération de l'UPA de la Mauricie et divers partenaires de la région.

Lors de l'événement, les membres de la Famille Gélinas de Saint-Barabé, **propriétaires de la Ferme Gemini inc., ont été récompensés en méritant le titre de Famille agricole de l'année.**

La Ferme Gemini inc. est une ferme agricole importante dans la région qui œuvre, entre autres, dans le domaine de la production laitière depuis plusieurs décennies et sous plusieurs générations.

Le conseil municipal de Saint-Barabé félicite les membres de la famille Gélinas pour leur nomination à titre de Famille agricole de

l'année lors du dernier Gala Gens de Terre et de Saveurs.

Qu'ils soient assurés que le succès de cette entreprise agricole de chez nous rejaillit sur l'ensemble de notre communauté.

Cette marque de distinction démontre à quel point l'agriculture, sous toutes ses formes, occupe encore chez nous une place privilégiée et qu'il existe toujours des gens capables de la faire progresser.



Trois membres de la famille récipiendaire « Famille agricole de l'année » entourés du député M. Simon Allaire et de la députée Mme Ruth Ellen Brousseau. Félicitations !

URBANISME

DEMANDE DE PERMIS : UN PETIT RAPPEL SAISONNIER!

Pour tous travaux touchant votre propriété, tel que construction d'une maison, d'un garage, d'un cabanon ou d'une remise, d'un patio, balcon, etc. ou leur agrandissement ou leur réparation ou leur rénovation (autre que la peinture), une piscine ou un spa....

Ou encore pour implanter une installation septique, ou des travaux dans la rive des cours d'eau ou dans les zones de glissement de terrain ou la démolition d'une construction ou d'un ouvrage...

Il faut faire une demande d'un permis de construction, de rénovation ou encore d'un certificat d'autorisation auprès de la Muni-

palité, dont son représentant nommé qui est **le technicien** à l'aménagement et à l'urbanisme. Il **est au bureau municipal que les jeudis de chaque semaine.**

En plus, la réglementation municipale prévoit un délai pouvant aller jusqu'à 30 jours pour émettre un permis ou un certificat entre le moment où tous les documents nécessaires sont déposés avec la demande et l'émission du permis. Ceci pour assurer une analyse et une vérification complètes et adéquates de la demande face à la réglementation.

Dans ce contexte où le technicien est seulement un jour par semaine au bureau local (et qu'il a déjà des dossiers en cours, vous êtes

plusieurs qui sollicitent des informations et des demandes : citoyens, arpenteurs, ingénieurs, consultants, ministères, etc.) **prévoyez un délai entre le moment du dépôt de votre demande et le début de vos travaux.** Ceci pour vous éviter un jour d'avoir un avis à l'effet que les travaux commencés avant l'émission du permis ne sont pas conformes et autorisés.

Collaborons ensemble dans la planification de votre projet et prévoyez un temps de réponse pour votre demande de permis. Ceci pourra vous éviter bien des inconvénients.

Bons projets et travaux !



Programmation FÊTE NATIONALE - 23 juin



Nous avons le plaisir de vous inviter à fêter la Fête Nationale du Québec, à Saint-Barnabé. C'est dimanche le 23 juin au PARC SACRÉ-COEUR de 16 h à 22 h.



INSCRIPTION OBLIGATOIRE



BÉNÉVOLES

Bénévoles recherchés pour cette super fête!

Tu es disponible entre 15 h et 18 h ?

Le service des loisirs a besoin de toi !

Donne ton nom à la responsable des loisirs
au 819 264-2085, poste 6
ou écris à vd.doressamy@hotmail.com

Caricature
+
Initiation
au tir
à l'arc

pop
corn

animation
musicale

Maquillage
et
Tatouage
« air brush »

barba
papa

M. Freeze

CRACHEUR
DE FEU

16 h : Animation musicale

avec M. Boisvert de St-Barnabé 

16 h : Animations pour enfants

Jeux gonflables / Caricaturiste
Maquillage / Tatouage « air brush »
Initiation au tir à l'arc

17 h : Souper hot-dog

Inscription OBLIGATOIRE

18 h 30 : Chansonnier Tom Leclerc 

21 h : Cracheur de feu

TOUT EST
GRATUIT

Sur place : liqueurs, jus, eau, bières et grignotines à prix modique.

LOISIRS - Camp de jour

CAMP DE JOUR à St-Barnabé



Quelques places de disponibles !!!

Ça vous intéresse ? Contactez la responsable des loisirs **AVANT** ce vendredi 14 juin.

Téléphone : 819 264-2085, poste 6

Courriel : vd.doressamy@hotmail.com

(Important de mentionner le nom et l'âge de l'enfant dans votre message).


Saint-Barnabé
au coeur de vos vies

AVIS aux parents avec enfant(s) déjà inscrit(s)

RENCONTRE DE PARENTS

LUNDI 17 JUIN 2019 à 18 h 30

à la salle du conseil municipal

(70, rue Duguay à St-Barnabé).

RÉSERVEZ CETTE DATE À VOTRE AGENDA

Votre présence est obligatoire

remise du chandail, présentation de l'équipe d'animation,
programmation, règlements, etc.



INSCRIPTION POUR LA FÊTE NATIONALE

Dimanche 23 juin 2019



à retourner au bureau municipal ou au Pavillon "La Corvée" **avant le VENDREDI 14 JUIN 2019, 18h**

En collaboration avec le Casse-Croûte du Parc, le Service des Loisirs **vous offre le souper** comprenant :
2 hot-dogs et 1 frite. Mais pour en profiter, vous devez :

1. remplir lisiblement **obligatoirement** le formulaire ci-dessous et le retourner avant le 14 juin
2. récupérer vos coupons au bureau municipal **du 18 au 21 juin inclusivement**
3. vous présenter au Casse-Croûte le jour même, soit le dimanche 23 juin pour souper



Aucune modification ne sera possible après le 14 juin, 18h.
Aucune inscription ne sera acceptée après le 14 juin, 18h



Nom et prénom du responsable : _____

Municipalité : St-Barnabé Autre : _____



Téléphone : _____ Courriel : _____

Indiquez le nombre de coupons souhaités : Nombre d'enfants : _____ Nombres d'adultes : _____

Informations : 819 264-2085 poste 6 / vd.doressamy@hotmail.com

Ceci est le coupon qu'il faut remettre pour s'inscrire au souper de la St-Jean. Merci.

LOISIRS - Informations

LES JEUX D'EAU SONT EN FONCTION !!!

Tous les jours jusqu'à 21 h, venez vous amuser sous l'eau!



HORAIRE de la CORVÉE

Dès le 25 juin 2019
Ouvert le SAMEDI : 13 h à 18 h.

Si il n'y a personne, le Pavillon fermera à 16 h 30 le samedi.

Il y a toujours des jeux pour toute la famille : billard, soccer sur table, etc.

IMPORTANT :

Veuillez noter que le Pavillon La Corvée sera réservé **EXCLUSIVEMENT** au Camp de jour du 25 juin au 16 août inclusivement (du lundi au vendredi).

Toutefois, le parc des Loisirs et les toilettes demeurent accessibles à tous, en tout temps.

VENTE DE GARAGE ST-BARNABÉ

Samedi 15 juin

C'est ce samedi qu'aura lieu la vente de garage. N'hésitez pas à sillonner les rues pour dénicher des trouvailles !

RAPPORT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

C'est un réel privilège et avec grande joie que je viens à nouveau m'adresser aux citoyennes et citoyens de Saint-Barnabé.

Avant de procéder à la présentation des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, comme l'oblige l'article 176.2 du Code municipal, permettez-moi de vous faire part des différents projets réalisés et décisions prises par le conseil municipal en 2018.

19, rue du Parc

En mars 2018, la Municipalité est devenue propriétaire de l'immeuble situé au 19 rue du Parc. La résidence qui s'y trouvait a été démolie pour faire place à un nouveau bâtiment sanitaire servant de toilette publique à l'usage principalement des nombreux cyclistes qui circulent sur notre territoire.

Service d'incendie

La Municipalité participe actuellement à l'étude qui vise le regroupement des Services d'incendie de 6 municipalités de la MRC de Maskinongé.

Le résultat de la démarche sera connu au cours de l'année 2019. Le conseil municipal décidera par la suite si la Municipalité de Saint-Barnabé adhère ou non à ce regroupement qui pourrait voir le jour en 2020.

Loisirs et culture

Le camp de jour de l'été 2018 fut une belle réussite avec plus de 30 jeunes inscrits.

Salle communautaire

Le projet de construction d'un nouveau centre communautaire est toujours dans les cartons de la Municipalité.

Divers scénarios sont actuellement à l'étude.

Rénover le bâtiment « La Corvée » ou construire un nouvel édifice qui pourrait loger la bibliothèque, des locaux pour le Service des loisirs ainsi qu'une salle multifonctionnelle pour la communauté ? Une décision devrait être prise en 2019.

Édifice municipal du 70, rue Duguay

Des travaux de rénovation de la façade de l'entrée principale et de la toiture de l'hôtel de ville seront réalisés en 2019 dans le but d'assurer la pérennité du bâtiment.

Les plans nécessaires au projet sont actuellement en préparation.

Rapport financier 2018

Maintenant et conformément aux dispositions de la loi, je viens faire rapport aux citoyennes et citoyens de la municipalité des faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, déposé lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2019, accompagné du rapport du vérificateur de la firme Dessureault et associés inc., comptables professionnels agréés.

Voici des extraits du rapport du vérificateur et un résumé des résultats financiers.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

La réserve dont il est question concerne la perception des droits des exploitants de carrières et sablières en vertu du règlement de la Municipalité concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques. Elle réside dans le fait que la Municipalité comptabilise les revenus à partir des déclarations

>>>

fournies par l'exploitant et que le vérificateur n'a «pu auditer de façon satisfaisante l'exhaustivité des quantités déclarées des substances assujetties aux droits de perception. Par conséquent, notre audit de ces revenus s'est limité aux montants déclarés à la municipalité pour l'exercice et n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés au revenus de droits comptabilisés, à l'actif à court terme et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017. »

Voici donc les résultats :

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

REVENUS	
Taxes	1 275 767 \$
Compensation tenant lieu de taxes	3 616 \$
Transferts	229 143 \$
Services rendus	93 762 \$
Imposition de droits	112 882 \$
Amendes et pénalités	12 708 \$
Intérêts	12 861 \$
Autres revenus	6 367 \$
Total des revenus de fonctionnement	1 747 106 \$

INVESTISSEMENTS	
Revenus de transferts	136 587 \$
Autres	- \$
Total des revenus d'investissements	136 587 \$
Total des revenus	1 883 693 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	394 531 \$
Sécurité publique	179 009 \$
Transport	509 679 \$
Hygiène du milieu	546 890 \$
Santé et bien-être	5 804 \$
Aménagement, urbanisme et développement	29 375 \$
Loisirs et culture	122 745 \$
Frais de financement	156 231 \$
Total des charges	1 944 264 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(60 571 \$)
Revenus d'investissements	(136 587 \$)
Excédent de fonctionnement avant conciliation	(197 158 \$)

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Excédent de fonctionnement avant conciliation	(197 158 \$)
Amortissement de l'exercice	532 800 \$
Produit de cession	4 400 \$
(Gain) perte sur cession	(1 000 \$)
Remboursement de la dette à long terme	(250 396 \$)
Activités d'investissements	(91 761 \$)
Excédent de fonctionnement non affecté	50 000 \$
Excédent de fonctionnement affecté	4 413 \$
Réserves financières et fonds réservés	(12 700 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	38 598 \$

En ce qui concerne le taux global de taxation, le rapport indique que celui-ci est établi conformément aux règlements adoptés en vertu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale.

« Nous avons effectué l'audit du taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 de la Municipalité de Saint-Barnabé. Ce taux a été établi par la direction de la Municipalité sur la base des dispositions de la section III du chapitre XVIII.i de la Loi sur la fiscalité municipale. »

ÉTAT DU SURPLUS ET DES RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Surplus non affecté	363 758 \$
Revenus reportés carrières sablières	183 913 \$
Solde disponible du fonds de roulement	176 900 \$
Surplus affecté à l'exercice financier 2019	50 000 \$
Solde disponible des règlements d'emprunts fermés	34 903 \$

Conformément à la loi, le présent document sera distribué à chaque adresse civique de la municipalité et publié sur le site Internet de la municipalité.



Michel Lemay,
Maire

MUNICIPALITÉ - Horaire estival



HORAIRE ESTIVAL :

Cet été durant la période du 21 juin au 23 août, le bureau fermera **le vendredi à 12 h** (midi). Dès la semaine du 26 août, il reviendra aux heures habituelles.

VACANCES ESTIVALES :

Veillez prendre note également que le bureau de la municipalité sera fermé pour la période des vacances estivales, du **21 juillet au 4 août**.

Retour au bureau lundi le 5 août.

INSTALLATION SEPTIQUE

Hé oui! Encore une fois un rappel sur les installations septiques par votre Municipalité.

Depuis 2013 que le Conseil municipal sensibilise ses citoyens à se doter d'une installation d'épuration des eaux usées conforme à la réglementation provinciale (anciennement Q2-R8 devenu Q2-R22) pour les résidences non raccordées à un réseau d'égout. Au cours de cette année-là, le Conseil s'est engagé avec le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) à réaliser un programme municipal pour la mise aux normes de l'ensemble des résidences isolées en regard de la réglementation provinciale. La municipalité a répété les demandes de conformité en 2014 et 2016

Depuis ce temps, plusieurs propriétaires se sont conformés à la demande municipale. Cependant encore en octobre 2017, un certain nombre de propriétés n'est toujours pas doté d'un équipement conforme à Q2-R22. Dans ce contexte, le MDDELCC rappelle à la Municipalité ses engagements passés et demande le dépôt d'un portrait de la situation ainsi qu'un plan d'action pour assurer la mise aux normes des installations septiques des propriétés non encore dotées conformément pour la fin novembre 2017. Le ministère rappelle que la Municipalité est dans l'obligation d'assurer le respect de la réglementation provinciale en vigueur et pourra

faire l'objet de recours juridiques de la part du ministère à son égard.

Une telle situation aura des répercussions envers tous les contribuables de la municipalité, autant ceux qui sont raccordés au un réseau d'égout ou ceux dotés d'un système autonome conforme que ceux non encore conforme.

Donc, nous invitons tous les propriétaires n'ayant pas encore une installation septique conforme à entreprendre prochainement les démarches nécessaires pour se doter d'un tel équipement. De plus, nous avons sollicité individuellement chacun des propriétaires n'ayant pas un équipement septique conforme à procéder dans un délai précisé pour respecter les engagements du plan d'action qui sera déposé a plus tard à la fin de novembre 2017. Ainsi, au printemps 2018, c'est plus d'une centaine d'envois qui ont été faits. Parmi les personnes avisées, certaines ont fait leur demande d'installation septique, d'autres une demande de vérification de leur installation. Parmi les demandes de permis, certains les travaux sont déjà faits ou se feront prochainement. Des installations ont aussi été vérifiées.

En ce début de juin 2019, nous rappelons que toutes les propriétés n'ont raccordé à un système d'égout doit être dotées d'une installation septique conforme. Ainsi, via la participation de l'OBVRLY, les propriétés n'ayant pas dans nos dossiers un état de la situation de leur installation septique, seront visitées au cours de l'été 2019. Les

représentants de l'OBV feront un test de coloration pour vérifier la présence ou non d'une telle installation ou des conditions d'évacuation des eaux usées.

Le Conseil municipal s'attend qu'au cours de l'année 2019, toutes les propriétés ne rejettent plus des eaux usées sans un traitement adéquat.

Dans un tel contexte, où le MDDELCC fait un rappel auprès du Conseil municipal, nous sollicitons une autre fois tous les propriétaires pour qu'ils s'assurent d'avoir un équipement conforme, **pour éviter des répercussions juridiques envers la Municipalité de Saint-Barnabé**, qui nous vous le rappelons est constituée de tous les citoyens (jeunes et moins jeunes) de Saint-Barnabé, donc de vous, lecteurs!

Mario Dion

Technicien à l'aménagement et l'urbanisme. Municipalité de Saint-Barnabé.

PRÉVENTION *des incendies*

Vous souhaitez évidemment protéger votre maison ou votre chalet contre le feu. Voici une adresse qui vous donne une foule d'informations et de conseils qui vous permettront de réduire les risques qu'un incendie ne détruise vos biens ou qu'un feu allumé sur votre propriété ne se propage à la forêt.
cartes.sopfeu.qc.ca/#dangers



TU HABITES LA MRC DE MASKINONGÉ ?

TU AIMES TON MILIEU DE VIE ?

TU AIMERAIAS-Y VOIR DES CHANGEMENTS ?



TU AS DES IDÉES, MAIS TU NE SAIS
OÙ LES PARTAGER ?

Nous t'invitons à répondre à un questionnaire et à rêver avec nous, nos milieux de vie de demain !

Cela ne te prendra que 15 minutes à remplir et tu cours la chance de remporter l'un des prix d'une valeur total de 500\$.

Rends-toi à l'adresse suivante www.maski.quebec/espace-citoyen/ pour répondre au sondage.

Merci !



LA COLLECTE des encombrants - jeudi 13 juin 2019

La prochaine collecte des encombrants aura lieu ce jeudi 13 juin, au même moment que la collecte habituelle des matières résiduelles.

Les encombrants comprennent tous les articles qui meublent une résidence, mais qui ne peuvent être déposés dans l'un des bacs.



COLLECTES Régulières

Collecte estivale des déchets et de la récupération :

JUIN 2019

D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5		7	8
9	10	11	12	★	14	15
16		18	19		21	22
23 30	24	25	26		28	29

JUILLET 2019

D	L	M	M	J	V	S
		2	3		5	6
7	8	9	10		12	13
14		16	17		19	20
21	22	23	24		26	27
28		30	31			

AOÛT 2019

D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4	5	6	7		9	10
11		13	14		16	17
18	19	20	21		23	24
25		27	28		30	31

★ = Les encombrants

= Collecte du recyclage

= Collecte des déchets